

Vous connaissez la nouvelle mode parisienne à l'arrivée des beaux jours ? La bicyclette ? Pas loin ! Mieux : Le tandem !

Pour faire un tour de tandem, prenez un quartier de Paris et 2 salles situées à moins de 400 mètres l'une de l'autre.

Programmez votre film dans une des deux salles ; appelez ensuite la deuxième pour lui demander avec insistance de programmer le même film au même moment car... vous avez envie d'un tandem!

Cette salle hésite ? Rappelez lui que, le mois prochain, vous sortez le blockbuster assuré qu'elle voudra tant programmer... La salle en question s'est déjà engagée il y a 2 mois auprès d'un autre distributeur, plus petit que vous, pour la même date ? Eh bien tant pis pour lui, oubliez les engagements ! De toute façon les engagements ne sont pas contractuels....

Il restera au(x) film(s) ainsi sacrifiés de chercher d'autres salles au dernier moment, alors que la promotion est faite et les écrans saturés, un jeu d'enfant.

Pratiques déloyales ? Que nenni, les temps sont durs Messieurs Dames, c'est chacun pour soi, la guerre est ouverte !

Ces dernières semaines plusieurs films « de la diversité » ne sont sortis que sur une salle à Paris. Pas parce qu'ils n'avaient pas de « potentiel » ni parce que leurs distributeurs n'avaient pas travaillé. Simplement parce qu'au dernier moment, ces films ont perdu les salles qui étaient prévues parce que des distributeurs plus influents ont imposé des tandems voire même des triplettes sur certains quartiers de la capitale ou changé leur date de sortie. Et que les salles concernées n'ont pas tenu leurs engagements.

Alors, à l'ouest rien de nouveau ? Si quand même : ce qui était exceptionnel devient la norme.

Dans la grande distribution, il existe des lois empêchant qu'un même distributeur d'eaux minérales puissent occuper plus d'un certain pourcentage d'un rayonnage de supermarché. Serait-il si difficile, pour le cinéma, de réfléchir à la limitation du nombre de séances occupées par un même film ou un même distributeur par quartier directeur ?

Il est crucial que se tienne rapidement une concertation sur l'exploitation afin d'étudier les conditions d'une amélioration de l'accès aux écrans des "films de la diversité", tant en nombre d'écrans qu'en durée, afin d'assurer le renouvellement du cinéma de demain. Nous sommes bien placés à l'ACID pour savoir que si des cinéastes hier « à la marge » peuvent aujourd'hui occuper le centre du marché, c'est parce qu'ils ont pu accéder aux salles, dans la durée, grâce notamment à des dispositifs qui se révèlent aujourd'hui insuffisants.

A l'ère du numérique, le cinéma ne va pas s'organiser sagement comme une armée de pixels vertueux. Il appartient à la puissance publique de chercher à rééquilibrer des

pratiques qui, si elles se poursuivent, endommageront durablement le système qui fait l'originalité et la force du cinéma français.